



20-03-2020

Forem et Onem ? Qui fait quoi ?

Tu viens de terminer tes études et le nom de ces deux institutions te dit quelque chose ?

Quoiqu'étroitement liés, le Forem et l'Onem sont en effet deux entités distinctes qui ont des attributions différentes.

Grâce à ce nouveau billet, Infor Jeunes te dit tout !



QUEL EST LE RÔLE DU FOREM ?

Tu viens de terminer tes études ? Bienvenue dans le monde du travail ! Le premier réflexe qui t'est vivement conseillé d'adopter est de t'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du **FOREM** directement après la fin de ton cursus scolaire. Tu peux effectuer les démarches en ligne ou directement dans l'un des bureaux du Forem le plus proche de chez toi. Tu devras dès lors patienter **310 jours** avant de pouvoir bénéficier d'une allocation de chômage. Cette période de transition est appelée "stage d'insertion". Ce moment d'attente est la période qui débute après tes études au moment de ta première inscription au Forem. Ton rôle sera alors de rechercher activement un emploi.

Sache qu'un conseiller Forem te contactera durant cette période de recherche afin de t'accompagner dans tes diverses démarches. Il s'occupera également de t'informer et de t'orienter vers des formations ou des aides à l'emploi (passeport A.P.E).

L'organisme propose plus de 250 formations pour pallier à des métiers en pénurie ou en crise (instituteur, plombier, maçon...). Celles-ci pourraient en effet déboucher sur un emploi et te permettraient également de te réorienter en cas de besoin. Si tu souhaites obtenir la liste des jobs en pénurie, rends-toi sur le site du Forem : métiers porteurs.

Attention, il ne faut pas oublier que le Forem contrôle également tes efforts en matière de recherche d'emploi et en cas d'évaluation négative, tu pourrais être sanctionné. Il est dans ton intérêt de respecter les conseils de ces professionnels, sois donc vigilant.

ET L'ONEM DANS TOUT ÇA ?

L'Onem quant à lui, est une institution publique de sécurité sociale qui s'occupe du système d'assurance-chômage.

Si le Forem estime que ton dossier est en ordre, c'est bien l'Onem qui déterminera de ton droit aux allocations de chômage (ou d'insertion) ainsi que le montant qui te sera octroyé. L'institution est également chargée de la vérification des allocations payées par les organismes de paiement (les syndicats ou la CAPAC). On peut donc le considérer comme un organe exécutif du Forem.

Enfin, c'est également l'Onem qui octroie le droit à un jeune demandeur d'emploi de vivre une expérience à l'étranger, en lui accordant par exemple, une interruption de stage d'insertion. Si tu souhaites avoir plus d'informations sur ce sujet, n'hésite pas à te rendre sur le site de l'Onem.

WHAT'S NEXT ?

Tu l'auras compris, il n'est pas toujours facile de comprendre le rôle de ces deux institutions. Si tu souhaites obtenir plus de détails sur les démarches à effectuer après tes études, sache qu'Infor Jeunes a également créé la brochure "What's next ?". Celle-ci répondra à toutes tes questions.



PLUS D'INFOS ?

- www.inforjeunes.be
- www.leforem.be
- www.onem.be